

Montréal : Ville interculturelle

**Présentation générale des actions de la
Ville de Montréal en relations interculturelles**

À l'intention du Conseil de l'Europe

JUIN 2011

Direction de la diversité sociale

Montréal 

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction	3
1. De la montée du cosmopolitisme à la diversité au quotidien	3
2. Les actions de la Ville de Montréal en matière d’interculturalisme	5
2.1 Les débuts : L’interculturalisme, une philosophie d’action	5
2.2 Le développement et la consolidation	7
2.3 Les orientations nouvelles	8
3. Les chantiers actuels	10
3.1 Emploi	11
3.2 Habitation et urbanisme	13
3.3 Formation en relations interculturelles	14
3.4 Le service de police de la Ville de Montréal	15
3.5 Programmes et campagnes publiques	16
3.6 Place à la jeunesse montréalaise : une priorité	21
3.7 Communication	22
3.8 Gouvernance et citoyenneté	23
Conclusion	24
ANNEXE	25

Introduction

Montréal souhaite participer au programme *Cités interculturelles* du Conseil de l'Europe, car il correspond aux orientations que la municipalité s'est données depuis de nombreuses années. La Ville de Montréal a fait de l'interculturalisme un principe d'action et de gestion. Pour la Ville, l'interculturalisme est un vecteur d'échange entre les citoyens, et ce, dans un cadre interactif et dynamique. La Ville encourage cette approche et veille à ce que toutes les citoyennes et tous les citoyens évoluent dans une relation de respect et de confiance.

L'interculturalisme, selon la vision municipale, se veut porteur et garant de deux notions importantes à savoir le droit à l'expression culturelle ainsi que l'interaction et l'échange entre les cultures en présence dans le respect des valeurs communes de la société québécoise (société démocratique, langue française, primauté du droit, laïcité de l'État, égalité entre les hommes et les femmes, etc.).

Dans ce document, nous ferons une synthèse des principales actions de la Ville de Montréal dans le domaine des relations interculturelles qui démontrera son engagement pour la philosophie de l'interculturalisme. Cet engagement a marqué depuis plus de deux décennies ses politiques, ses programmes et ses pratiques.

1. De la montée du cosmopolitisme à la diversité au quotidien

Montréal est la plus importante ville française d'Amérique. Le français y est la seule langue officielle. C'est une ville qui a également une proportion significative de personnes d'origine britannique ainsi que de personnes immigrantes depuis un peu plus de deux siècles. Linteau (1992)¹ soulignait dans *Histoire de Montréal depuis la confédération* que le cosmopolitisme était l'une des caractéristiques incontournables de son tissu social.

Après la montée du cosmopolitisme dans les années 1900, la formation de quartiers ethniques dans les années 1960, Montréal, à l'aube des années 2000, entre dans une ère où la diversité devient une composante du quotidien de tous les citoyens (Radice, 2010)². À Montréal, contrairement à beaucoup d'autres villes du Canada et du monde, le type de cohabitation interethnique est singulier puisque l'*enclave monoethnique*³ est en pratique inexistant et qu'au sein de la plupart des quartiers, qu'ils soient de type central ou périphérique, on retrouve une diversité ethnique et sociale importante. Plusieurs quartiers montréalais sont pluriethniques :

Des quartiers réputés il n'y a pas si longtemps pour être le territoire privilégié d'une communauté ethnique donnée comme le « quartier grec de Parc-Extension », abritent aujourd'hui une diversité impressionnante de communautés culturelles. (Germain *et al.* 1995 : 15)⁴

¹ Linteau, P.-A. 1992. *Histoire de Montréal depuis la Confédération*. Montréal : Les Éditions du Boréal. Diffusion en Europe : Les Éditions du Seuil.

² Radice, M. 2010. *Everyday Cosmopolitan Place-Making: Commercial Streets in Montreal's Multiethnic Neighbourhoods*. Thèse de doctorat. INRS-UCS.

³ Concentration de population constituée d'un seul groupe isolé des autres.

⁴ Germain, A. *et al.* *Cohabitation interethnique et vie de quartier*. 1995. Études et documents, no.12. Québec : ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles.

L'apport de l'immigration internationale

Actuellement, la région métropolitaine de Montréal demeure la troisième région d'accueil de l'immigration du Canada avec la présence en 2006 de près 740 335 personnes nées à l'étranger, juste après Vancouver (831 265) et loin derrière Toronto qui a un nombre record de nouveaux arrivants de 2 320 165.⁵

La population immigrante de la ville se chiffre à 488 090 personnes et représente près de 31 % de la population totale de Montréal qui est de 1 620 693 habitants en 2006.⁶ Près de 76,3 % des nouveaux arrivants du Québec s'établissent à Montréal (Chui *et al.* 2007 : 23)⁷, ce qui constitue l'un des taux de concentration de l'immigration dans une agglomération les plus élevés du Canada.

La population de la ville de Montréal se distingue par une diversité culturelle importante, car près d'une personne sur trois est née à l'extérieur du Canada. De plus, on compte aussi une grande population de personnes de deuxième et de troisième génération. L'immigration y est très diversifiée. Elle provient d'environ 120 pays. Si dans le passé, la population immigrante était majoritairement originaire du continent européen, cette réalité est en changement.

Selon les données du recensement de 2006, les 412 535 personnes qui font partie du groupe des minorités visibles constituent 26 % de la population totale de la ville. Parmi ces minorités, le groupe des Noirs (30 %) est le plus important suivi par les groupes Arabes (17 %), Latino-américains (13 %), Sud-Asiatiques (12 %), Chinois (11 %), Asiatiques du Sud-Est (7 %) et Philippins (4 %) (Ville de Montréal, 2009). Ce nombre croît rapidement puisque, actuellement, la majorité des immigrants recrutés annuellement font partie des minorités visibles.

Plus de la moitié de la population montréalaise (54 %) peut soutenir une conversation à la fois en français et en anglais, soit 853 545 personnes. Le tiers de la population montréalaise est unilingue française, soit 531 085 personnes contre 10 % unilingue anglaise, soit 158 325 personnes. Une proportion de 3 % de la population montréalaise ne peut converser en français ou en anglais soit 43 850 personnes.

La religion devient un élément de plus en plus important de la pluralité montréalaise. Les catholiques romains demeurent majoritaires pour l'ensemble de la population, mais leur pratique est en baisse. Les religions juive et protestante sont aussi les deux autres religions présentes à Montréal depuis deux siècles mais elles connaissent une légère diminution. Par contre, la proportion de personnes de religion bouddhiste, hindouiste, musulmane et sikhe a augmenté au fil des ans. Notons que la proportion de personnes déclarant n'appartenir à aucune confession religieuse est en croissance chez les non-immigrants et les immigrants.

La population issue de l'immigration constituera sous peu la majorité de la population active. L'apport social, économique et culturel de l'immigration à travers les années est notable. Montréal a bénéficié de la contribution d'une immigration hautement qualifiée

⁵ Statistique Canada : <http://www40.statcan.ca/102/cst01/demo35c-fra.htm> consulté le 18/05/11

⁶ *Profil sociodémographique*. Montréal en statistiques. Ville de Montréal. Édition 2009.

⁷ Chui, T., K. Tran et H. Maheux. 2007. *Immigration au Canada : un portrait de la population née à l'étranger, Recensement de 2006*. Ottawa : Statistique Canada, Division de la Statistique sociale et autochtone.

venue des cinq continents. Les immigrants investisseurs et les entrepreneurs ont aussi développé des entreprises prospères dans plusieurs domaines.

2. Les actions de la Ville de Montréal en matière d'interculturalisme

L'action de la Ville de Montréal en matière interculturelle est balisée par les lois du gouvernement du Québec et enchâssée dans la *Charte de la Ville de Montréal*. Sauf les articles concernant le Conseil interculturel de Montréal, cette dernière ne prévoit aucune autre délégation de compétence en matière de gestion de la diversité, de relations interculturelles ou d'accueil et d'établissement des nouveaux arrivants. Les politiques et les programmes en matière d'immigration et d'intégration pour les immigrants de la catégorie économique, de la famille et des réfugiés sont principalement de la compétence du gouvernement du Québec tandis que les demandeurs d'asile, quant à eux, sont de la compétence du gouvernement du Canada. Malgré ce partage des compétences, comme la grande majorité de l'immigration internationale du Québec s'établit à Montréal, la municipalité est devenue un acteur de premier plan dans le domaine.

La Ville est l'entité politique la plus proche des citoyennes et des citoyens. Les interventions de Montréal comme employeur, comme administrateur public, notamment par le développement d'ententes partenariales entre la Ville et les organismes sans but lucratif et d'ententes spécifiques avec le gouvernement du Québec lui assurent un rôle important dans l'intégration sociale des immigrants et contribuent à une meilleure cohésion sociale à l'échelle locale. Dans ce contexte, le modèle de l'interculturalisme montréalais repose sur deux grands principes : l'égalité et l'équité. Selon ces principes, toute personne doit être traitée de manière équitable sans aucune distinction discriminatoire, exclusion ou préférence basée sur la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale, la religion ou la langue.

2.1 Les débuts : L'interculturalisme, une philosophie d'action

Depuis plus de deux décennies, la Ville de Montréal a adopté le principe d'interculturalisme pour orienter ses actions en tant qu'Administration municipale. Ce principe vise, pour la Ville, à favoriser le rapprochement et les échanges au sein de la population montréalaise de façon à ce que les Montréalaises et Montréalais puissent participer au développement social, culturel et économique de la Ville :

la Ville de Montréal adopte le principe de l'*interculturalisme* qui encourage le rapprochement et les échanges entre les diverses cultures qui font l'identité montréalaise et qui contribuent à la richesse du développement social, culturel et économique de Montréal. (Ville de Montréal, 2000a : 17)⁸

La Ville de Montréal est l'une des premières villes canadiennes à avoir mis en place une série de mesures corporatives visant l'amélioration des services aux communautés culturelles, la cohésion sociale, la lutte contre la discrimination et le racisme, ainsi que l'augmentation de la représentation des communautés ethnoculturelles dans la fonction

⁸ Ville de Montréal, BAI. 2000a. *Construire ensemble : Plan triennal 2000-2001-2002. Interventions en relations interculturelles. Une ville à l'image du monde*, Montréal : Direction générale de Montréal.

publique municipale. Elle a joué un rôle proactif dans le milieu municipal du Québec. Bien que la Ville ait été présente, c'est à la fin des années 1980 qu'elle entreprend de s'adapter et d'agir pour répondre à la diversification de sa population de façon plus structurée. La première phase d'intervention de la Ville de Montréal (1987-1992) a consisté à mettre en place des services spécialisés destinés aux communautés ethnoculturelles (voir Annexe). Dès le début, les interventions de la Ville de Montréal ont été entreprises dans une perspective de partenariat avec le gouvernement du Québec, notamment le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI aujourd'hui MICC). La Ville a aussi beaucoup travaillé avec les intervenants communautaires (organismes pluriethniques et monoethniques).

Les premiers jalons de l'intervention municipale montréalaise furent posés par la *Commission permanente sur le développement culturel* dans le cadre d'un rapport intitulé : *Les aspects multiethniques d'une politique de développement culturel à Montréal* (Ville de Montréal, 1988). Les recommandations de cette commission allaient bien au-delà des aspects culturels et touchaient l'accès aux services ainsi que l'accès à l'égalité en emploi pour les groupes ethnoculturels. Ces recommandations ont orienté les premières actions de l'Administration montréalaise. Le point de départ des actions de Montréal a été la nomination d'un élu membre du comité exécutif responsable du dossier des relations interculturelles.

Des services spécialisés

Les deux services spécialisés créés par la Ville de Montréal à cette époque sont : 1) le *Bureau d'accueil des nouveaux immigrants* (devenu le *Centre spécialisé pour les demandeurs d'asile*, aujourd'hui transféré au gouvernement du Québec) et le 2) *Bureau interculturel de Montréal* (aujourd'hui incorporé à la *Direction de la diversité sociale*). Le premier est un service de première ligne multilingue de sécurité du revenu destiné aux immigrants demandeurs d'asile. Le second est une entité administrative assumant un rôle-conseil auprès de l'administration municipale sur les questions liées à la gestion de la diversité ethnoculturelle. Plusieurs activités d'information sur les services municipaux, de rapprochement interculturel et de lutte contre le racisme ainsi que des actions corporatives comme la mise en œuvre du programme d'accès à l'égalité en emploi pour les communautés culturelles (PAE-CC), d'un plan de communication et d'un programme de formation seront menées pendant cette période par cette entité en collaboration avec d'autres services (voir annexe).

Par la suite, un premier protocole d'entente a été signé entre la Ville et le ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration (MRCI) visant à soutenir les interventions pour l'accueil et l'intégration en français des immigrants à Montréal. Cette entente permettait la coordination de certaines interventions en intégration des immigrants par la Ville de Montréal.

Instances consultatives

Pendant cette période, un comité consultatif est aussi créé pour conseiller le comité exécutif de la Ville de Montréal sur les questions interculturelles et interraciales. Ce comité, composé initialement de treize membres reflétant la diversité ethnoculturelle de la population de la ville et possédant des expériences dans les divers domaines d'activité municipaux, avait pour nom *Comité consultatif sur les relations interculturelles et interraciales* (CRIMM, 1989). Cette structure consultative se maintiendra au fil des ans en changeant d'appellation (*Comité aviseur sur les relations interculturelles de Montréal*, CARIM) de 1994 à 2000.

En 2002, suite à la réorganisation municipale, ce comité a été créé par règlement. Il a pris le nom de *Conseil interculturel de Montréal (CIM)*. Il est devenu une structure permanente en vertu de son enchâssement dans la Charte de la Ville.⁹ Ce conseil a été mis en place en 2003. Il a à son actif plusieurs avis, nous y reviendrons.

2.2 Le développement et la consolidation

La deuxième phase d'intervention en relations interculturelles (1994-2000) a consisté, pour la Ville de Montréal, à consolider les interventions entreprises. Pendant cette période, les interventions ont été davantage tournées vers la coordination et la planification des interventions de l'administration municipale ainsi que la réalisation d'outils visant à soutenir les employés municipaux dans le domaine de la gestion de la diversité ethnoculturelle comme les *Portraits des populations immigrante et non immigrante, 1996* (Ville de Montréal, 2002), un guide intitulé *L'accommodement raisonnable : guide à l'intention des gestionnaires de la Ville de Montréal* (Ville de Montréal, 2000b). La formation institutionnelle en relations interculturelles destinée aux employés et gestionnaires municipaux est mise en œuvre de façon plus accentuée.

Par ailleurs, pendant cette période, une autre municipalité de l'île de Montréal, Saint-Laurent (devenu aujourd'hui un arrondissement de la Ville de Montréal) adopte une politique interculturelle (Ville Saint-Laurent, 2000) qui avait pour objectif : 1) d'adopter la règle de l'accommodement raisonnable 2) de faciliter l'adaptation des divers groupes culturels 3) de favoriser le rapprochement interculturel et 4) de développer le partenariat. Cette politique a obtenu un prix d'excellence de la *Fondation canadienne des relations raciales* en 2001. En outre, Ville Saint-Laurent a mis sur pied un programme de soutien financier pour promouvoir les projets communautaires dans le domaine interculturel. Elle a aussi mis en œuvre une commission politique dans ce domaine.

⁹ Le Conseil interculturel de Montréal (CIM) a été institué en vertu de la section X et des articles 83.1 à 83.10 de la Charte de la Ville de Montréal (2003). Les fonctions et le mandat de ce conseil sont définis dans la charte. Actuellement le conseil compte 15 membres.

Plusieurs autres villes de l'île et de la région métropolitaine de Montréal ont mis en œuvre des mesures, politiques ou programmes dans le domaine de la gestion de la diversité ethnoculturelle (politique interculturelle, programme d'accès à l'égalité en emploi, activités communautaires et de loisirs ou partenariat avec les organismes du milieu) (Ville de Montréal, 2001; Labelle *et al.*, 1996¹⁰).

En outre, à l'échelle de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) de l'époque, plusieurs initiatives sont mises en œuvre à partir de 1985, entre autres, un comité consultatif constitué de membres provenant principalement de groupes ethnoculturels : le *Comité consultatif sur les relations interculturelles et interraciales* (CCRIICUM). La CUM et le Service de police de la CUM (SPCUM) avaient aussi, au sein de leur administration, une ressource dédiée aux relations interculturelles. Le SPCUM et la Société de transport de la CUM (STCUM) ont aussi réalisé de la formation en relations interculturelles et ont mis en œuvre un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les communautés culturelles. La SPCUM a aussi mis en place des comités consultatifs communautaires, entre 1990 et 1994, dans les différents districts policiers.

2.3 Les orientations nouvelles

La troisième phase d'interventions en relations interculturelles de la Ville de Montréal (2001-2011) a été marquée par les changements politiques et administratifs. Un ensemble de services municipaux, notamment les services policiers et de transports, sont maintenant sous la juridiction de la Ville de Montréal dont une partie de ses services dessert maintenant toute l'île de Montréal. Si par le passé, la qualité de la cohabitation interethnique dans la région de Montréal se révélait de manière générale assez pacifique mais distante (Germain *et al.* 1995)¹¹, certains incidents, des dérapages médiatiques racistes (Potvin, 2010)¹², un déficit de participation des communautés ethnoculturelles dans les instances de concertation locales (Germain et Sweeney *et al.* 2002)¹³ sont autant d'indicateurs de tensions intercommunautaires et constituent des défis pour la Ville à l'instar de plusieurs villes du monde. Montréal doit faire preuve d'une grande vigilance et planifier son action en matière de relations interculturelles avec ces nouveaux paramètres.

La Ville de Montréal a maintenu les services et les programmes dédiés aux communautés culturelles établis par l'ancienne Ville de Montréal notamment le *Centre spécialisé pour les demandeurs d'asile*¹⁴ ainsi que la *Direction des affaires interculturelles* (DAI). Des actions sont poursuivies par la DAI en collaboration avec le gouvernement du Québec, les arrondissements et les organismes du milieu notamment le Programme *Vivre Montréal au pluriel*. Ce programme visait l'accueil et l'intégration en français des immigrants dans les arrondissements de Montréal par des activités dans les

¹⁰ Labelle, M. *et al.* 1996. « Stratégies et discours sur la discrimination systémique et la gestion de la diversité ethnoculturelle au sein de municipalités de la région de Montréal », dans Fall, K., Hadj-Moussa, R. et D. Simeoni. dir. *Les convergences culturelles dans les sociétés pluriethniques*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 259-275.

¹¹ Op. cit

¹² Potvin, M. 2010. Discours sociaux et médiatiques dans le débat sur les accommodements raisonnables. *Nos diverses cités*, no. 7, p. 83-89.

¹³ Germain, A. M. Sweeney, et al. 2002. *La participation des organismes s'occupant d'immigrants et/ou de communautés culturelles aux instances de concertation de quartier*. Montréal : INRS-urbanisation, Culture et Société.

¹⁴ Ce centre sera transféré pendant cette période sous la responsabilité du gouvernement du Québec.

domaines des relations interculturelles et l'insertion en emploi. La DAI a soutenu aussi la réalisation de projets effectués dans les arrondissements dans le contexte du *Plan d'action local en matière de relations interculturelles*.

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a poursuivi son travail sur les enjeux liés à la diversité. En matière de relations avec la communauté, les comités stratégiques et de vigie composés de partenaires externes ont été mis sur pied afin de doter le SPVM d'une structure de vigilance efficace. Cinq comités de vigie ont été formés. Ils concernent, entre autres, les communautés arabe, asiatique, noire et latino-américaine ainsi que le groupe des jeunes. Le SPVM a également élaboré une politique visant à contrer le profilage racial¹⁵ et un programme de sensibilisation sur cette question auprès de son personnel. Sur le plan de l'action locale, la Ville a également déposé une *Politique pour un environnement urbain paisible et sécuritaire en 2004*¹⁶. Cette politique prévoit, entre autres, la mise sur pied de tables de concertation d'arrondissement en sécurité publique. Enfin, le SPVM a implanté un programme d'accès à l'égalité en emploi pour le personnel civil.

Pour sa part, la Société de transport de Montréal (STM) a également poursuivi son programme d'accès à l'égalité en emploi pour les minorités avec des résultats très positifs grâce, entre autres, à des opérations de recrutement et de publicité ciblées auprès des groupes ethnoculturels et en partenariat avec des organismes communautaires.

Pendant cette troisième phase d'intervention, la philosophie de gestion de la nouvelle Ville de Montréal en matière de relations interculturelles s'articule autour de deux axes : antiracisme et interculturalisme. L'adhésion de l'administration municipale de la Ville de Montréal à l'idéal antiraciste est confirmée à nouveau par la *Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion*. Cette déclaration engage davantage que par le passé la municipalité à réaliser des gestes concrets dans ce domaine notamment dans celui de l'accès à l'égalité en emploi et de la formation en relations interculturelles. Aussi, en 2006, la Ville de Montréal devient membre de la *Coalition des municipalités canadiennes contre le racisme* et participe à la *Coalition internationale des villes contre le racisme*. La *Charte montréalaise des droits et des responsabilités (2005)* énonce également des engagements en vue de favoriser une meilleure représentation des groupes ethnoculturels tant au sein des instances décisionnelles et consultatives qu'au sein de la fonction publique. De plus, cette charte inclut un engagement à rendre des services de qualité de manière respectueuse et non discriminatoire. Elle prévoit également des mécanismes permettant aux citoyens lésés d'avoir des recours administratifs auprès du bureau de l'ombudsman de la Ville de Montréal.

Par ailleurs, pendant cette période, des ressources financières supplémentaires ont été dégagées par le gouvernement du Québec pour la gestion de projets spéciaux visant

¹⁵ Selon la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (2011), le profilage racial désigne toute action prise par une ou des personnes en situation d'autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public, qui repose sur des facteurs d'appartenance réelle ou présumée, tels la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale ou la religion, sans motif réel ou soupçon raisonnable, et qui a pour effet d'exposer la personne à un examen ou à un traitement différent. Le profilage inclut aussi toute action de personnes en situation d'autorité qui appliquent une mesure de façon disproportionnée sur des segments de la population du fait notamment, de leur appartenance raciale, ethnique ou nationale ou religieuse, réelle ou présumée.

¹⁶ Voir à ce sujet Propositions finales du Sommet de Montréal, atelier 3.1

l'insertion socio-économique des communautés ethnoculturelles à la suite du Sommet de Montréal. En outre, des forums coordonnés par la DAI visant un partage d'information et d'expertise sur la gestion de la diversité entre les arrondissements ont été organisés.

Des chantiers menés auprès des arrondissements et des services ont été réalisés pour l'élaboration du plan d'action de la Ville en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle. Pour sa part, le projet de politique de gestion de la diversité de l'arrondissement de Verdun constituera un outil intégré permettant aux intervenants de ce domaine de sensibiliser les employés à la gestion de la diversité ethnoculturelle, de favoriser l'exercice de la citoyenneté pour tous, de protéger les droits et libertés, de favoriser une meilleure représentation des groupes ethnoculturels dans la fonction publique et de développer la capacité d'accueil du milieu.

L'un des aspects fondamentaux de cette période est la volonté d'intégration des interventions avec l'élaboration d'une planification stratégique des actions de la diversité sociale. Une planification stratégique 2010-2015 est sur le point d'être finalisée. Le plan stratégique se base sur quatre orientations :

- 1- Contribuer activement, en collaboration avec les acteurs concernés, à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales;
- 2- Soutenir l'intégration socio-économique des communautés d'origines diverses, les relations interculturelles et la cohésion sociale dans les quartiers et les milieux de vie;
- 3- Contribuer au développement d'une ville de savoir en favorisant la valorisation des compétences, particulièrement auprès des jeunes;
- 4- Renforcer la mobilisation par un partenariat actif et des interventions mieux concertées.

Le dossier de l'égalité entre les femmes et les hommes est également une priorité. En 2008, la Ville a adopté la politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*. Cette politique se traduit en engagements précis de l'Administration dans les domaines de la gouvernance, des obligations légales relatives à l'emploi de la Ville (Loi sur l'équité salariale, mesures provisoires d'embauche et plan d'action triennal d'accès à l'égalité en emploi, mesures de conciliation famille-travail), des services et des programmes aux citoyennes et du développement économique. Plusieurs projets pour les femmes issues de l'immigration sont réalisés.

En matière de lieux de culte, la diversification de la population amène de nouveaux enjeux. Le *groupe d'expertise et de soutien en matière de lieux de culte* a pour mandat de :

- permettre aux arrondissements et aux directions concernés de réfléchir aux enjeux liés à la question des lieux de culte sur le territoire montréalais;
- développer une vision et des modes d'intervention communs qui répondent à une réalité en constante évolution.

Ce groupe contribuera à la définition d'une démarche d'ensemble et d'outils de gestion permettant d'harmoniser les interventions en matière de lieux de culte, et ce, dans le respect du cadre réglementaire propre à chaque arrondissement.

3. Les chantiers actuels

L'impact de la mondialisation de l'économie affecte aussi le tissu économique de la Ville. Ces mutations ont touché de plein fouet des secteurs qui intégraient traditionnellement de nombreux immigrants, particulièrement dans le secteur manufacturier. D'autres immigrants plus scolarisés parviennent difficilement à faire reconnaître leurs attestations d'études et leurs compétences. Certains groupes de population immigrante, surtout ceux appartenant aux groupes des minorités visibles, éprouvent des difficultés d'intégration à l'emploi malgré le fait qu'une part importante d'entre eux ait une scolarité égale ou supérieure à l'ensemble de la population montréalaise. Cette situation est aussi présente chez ceux de la 2^e et 3^e génération.

Une part des immigrants est dans une situation de pauvreté plus grande. Cela se traduit par un recours plus fréquent que par le passé, pour une durée plus longue, au programme d'aide sociale sur une base transitoire (Pinsonneault, Benzakour, Lechaume et Lanctôt, 2010)¹⁷. D'autres vivent de l'insécurité alimentaire et doivent avoir recours aux banques alimentaires. La Ville doit ainsi soutenir l'intégration sociale et économique de la population immigrante à moyen et à long terme dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

3.1 Emploi

Avec le vieillissement de la population et l'arrivée importante de nouvelles vagues d'immigrants, la Ville est interpellée sur la question de l'emploi. Il s'agit d'une part de mettre en valeur les compétences et l'expertise des immigrants et, d'autre part, de favoriser l'accès aux emplois de la fonction publique municipale aux groupes de populations ciblées pour en augmenter la représentation. La Ville de Montréal dispose de certains leviers pour intervenir dans le domaine de l'intégration socio-économique.

Programme d'accès à l'égalité en emploi

En 2004, l'Administration municipale a renouvelé son engagement à poursuivre les actions en matière d'accès à l'égalité en emploi avec la *Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion* et suivant l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics. Cet engagement s'est traduit par l'application de mesures provisoires d'embauche de 2005 à 2007 et par l'adoption du *Plan d'action en accès à l'égalité en emploi de la Ville de Montréal* en 2008 par le comité exécutif. Les groupes de population ciblées par ce programme sont : les femmes, les minorités ethniques¹⁸, les minorités visibles¹⁹ les Autochtones²⁰ et les personnes handicapées.

Rappelons que selon l'article 13 de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics*, le programme d'accès en égalité en emploi vise à augmenter la représentation des personnes faisant partie de chaque groupe qu'il cible, et à corriger les pratiques du système d'emploi. Lors des embauches, des nominations et des promotions, la Ville de Montréal s'est notamment engagée à accorder une préférence à une personne compétente membre de l'un ou l'autre des groupes visés sous-

¹⁷ Pinsonneault G., Benzakour, C. Lechaume, A. Lanctôt, P. 2010. *Recours au programme d'aide sociale par les immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés : Échec ou transition dans le processus d'intégration ?* MICC et MESS.

¹⁸ Personnes, autres que les Autochtones et les personnes d'une minorité visible, dont la langue maternelle n'est pas le français ni l'anglais.

¹⁹ Personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race ou de couleur blanche.

²⁰ Indiens, Inuits ou Métis du Canada.

représentés. À cet effet, la Ville de Montréal applique un taux global de nomination préférentielle d'au moins 50 % pour l'ensemble des groupes dans chacun des regroupements d'emploi concernés, jusqu'à l'atteinte de tous les objectifs de représentation, et ce, dans le respect des ententes collectives de travail en vigueur.

Le *Service du capital humain* de la Ville de Montréal coordonne le programme d'accès à l'égalité en emploi pour l'ensemble de la municipalité. Chaque arrondissement et chaque service possèdent son propre plan d'action en accès à l'égalité en emploi. Le nombre d'employés œuvrant pour la Ville de Montréal demeure stable depuis quelques années. On remarque toutefois une progression quant au nombre d'employés qui proviennent de communautés d'origines diverses selon les données recueillies le 31 décembre 2010.

Tableau 1 : Portrait des effectifs à la Ville de Montréal, décembre 2010

	Total des employés	Hommes	Femmes	Autochtones	Communautés d'origines diverses ²¹
Décembre 2008	24 868	15 281	9 587	77	2 983
	%	61,4	38,6	0,3	12
Décembre 2009	24 977	15 318	9 659	74	3 120
	%	61,3	38,7	0,3	12,5
Décembre 2010	25 394	15 579	9 815	77	3 384
	%	61,3	38,7	0,3	13,3

Source : Service du Capital humain, Ville de Montréal

En 2010, en ce qui a trait à l'embauche, près de 23 % des nouveaux effectifs appartenaient à la catégorie des communautés d'origines diverses.

Tableau 2 : Portrait des embauches à la Ville de Montréal, décembre 2010

2010	Total des embauches nettes ²²	Hommes	Femmes	Autochtones	Communautés d'origines diverses
	1 656	977	679	4	372
		59 %	41 %	0,2 %	22,5 %

Source : Service du Capital humain, Ville de Montréal

Programme de parrainage professionnel

La Ville de Montréal a réalisé une percée intéressante pour appuyer l'insertion en emploi de la nouvelle main-d'œuvre et de groupes ayant des difficultés à intégrer le marché du travail par le biais du *Programme de parrainage professionnel (PPP)*. Ce programme consiste à offrir des stages rémunérés d'une durée de six mois qui s'adressent à différentes clientèles, dont les nouveaux arrivants, afin de leur permettre d'obtenir un premier emploi dans leur champ de compétence.

Plus de 260 personnes ont été rejointes depuis la création du programme. Chaque année, les cohortes sont sondées par une firme externe. En 2009-2010, 39 % des

²¹ La catégorie « Communautés d'origines diverses » regroupe les membres des minorités visibles et ethniques qui sont des groupes visés par la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*

²² L'embauche nette représente les employés embauchés dans l'année et qui sont toujours en emploi au 31 décembre 2010.

stagiaires ont été embauchés par la Ville, alors que 14 % ont été embauchés par un autre employeur. Le taux de placement global depuis les débuts est de 54,3 %.

La Ville entend exercer son leadership à titre d'employeur en bonifiant ce programme par une augmentation substantielle de son offre de stages rémunérés au sein de la fonction publique montréalaise. Rappelons que le *Programme de parrainage professionnel* est reconnu par les partenaires du milieu comme l'une des bonnes pratiques mises en place par la Ville de Montréal au cours des dernières années.

3.2 Habitation et urbanisme

Comme nous l'avons mentionné plus haut, contrairement à la situation qui prévaut dans d'autres villes canadiennes et d'Europe où les nouveaux immigrants s'établissent de manière significative en périphérie des villes centres, l'immigration de la région de Montréal, surtout la plus récente, reste assez concentrée sur l'île de Montréal (Leloup et Ferreira, 2005 : 30)²³.

L'important bassin de logements locatifs (62 % des logis sur l'île de Montréal sont occupés en location) à prix abordable est l'un des facteurs qui a favorisé et contribue encore à l'établissement des immigrants internationaux à Montréal. Ainsi, la répartition géographique de la population de Montréal semble plutôt organisée en voisinages pluriethniques (Renaud *et al.*, 1997). Cependant, l'île de Montréal présente encore un certain clivage est/ouest, avec d'une part, une population plus aisée et plutôt anglophone à l'Ouest et, d'autre part, une population majoritairement francophone et d'un niveau socioéconomique généralement plus modeste à l'Est. La population issue de l'immigration s'insère dans ces deux zones suivant une variété de modèles d'insertion urbaine de l'immigration couvrant un éventail de statuts économiques : des plus pauvres aux plus aisés. (Germain *et al.* 1995). Les parcours résidentiels des immigrants ne sont donc pas monolithiques. Certains groupes d'immigrants mieux nantis auront un accès rapide à la propriété alors que des groupes qui connaissent des difficultés économiques s'installeront dans un parc locatif montrant des signes de détérioration dans les quartiers centraux et péri-centraux (Leloup et Gysler, 2009)²⁴. La réponse de la Ville à cet état de fait contribue à apporter les correctifs nécessaires pour un accès équitable à l'habitation pour l'ensemble de la population montréalaise.

Sur le plan du logement et de l'urbanisme, le bilan des réalisations en vue d'améliorer les conditions de logement de l'ensemble de la population montréalaise et de favoriser la mixité sociale, économique et ethnoculturelle est remarquable; toutefois, un enjeu demeure, celui d'assurer une offre suffisante de grands logements à prix abordable pour les nouveaux arrivants.

Les interventions montréalaises en matière d'habitation s'adressent tant aux populations non immigrantes qu'immigrantes. Elles visent à maintenir un marché résidentiel diversifié, gage d'une mixité sociale réelle, et à assurer le dynamisme des quartiers et le

²³ Leloup, X. et V. Ferreira, 2005. *Conditions de logement des ménages immigrants au Québec : Une réalité contrastée*. INRS-UCS, Québec : Gouvernement du Québec.

²⁴ Leloup, X. et D. Gysler. *Loger les familles avec enfants dans le logement social public montréalais : une politique d'attribution et profil socio-démographique des résidents*. Rapport de recherche remis à l'Office municipal d'habitation de Montréal et au FQRSC, Montréal, Centre Urbanisation Culture et Société, Institut national de la recherche scientifique, avril 2009.

bon état du parc locatif. Voici les quatre principaux types d'initiatives montréalaises réalisées, notamment avec le support des gouvernements du Québec et du Canada :

- des programmes d'aide financière pour soutenir le développement de produits résidentiels à coût abordable (logements sociaux et communautaires, copropriétés d'initiative privée), en réponse à un marché en forte hausse;
- des mesures d'aide à l'accession à la propriété (bonifiées dans le cas des familles et des enfants) ;
- des programmes d'aide financière à la rénovation d'immeubles locatifs dont plusieurs mesures sont destinées aux secteurs défavorisés;
- un dispositif d'intervention sur les immeubles présentant des conditions d'insalubrité.

Les deux derniers plans d'action en habitation ont mené à la réalisation de plus de 10 000 logements sociaux et communautaires dont près de 4 000 pour familles. De plus, des interventions sur le marché privé ont rejoint 40 000 ménages et permis de soutenir l'accession à la propriété, la rénovation résidentielle, la lutte contre l'insalubrité, la construction de logements neufs adaptés au besoin des familles et l'inclusion de logements à prix abordable dans les grands projets résidentiels.

Il faut par ailleurs signaler la situation particulière du parc de logements sociaux montréalais. Représentant seulement 7 % de l'ensemble de l'offre résidentielle, il est pour un tiers de propriété publique (des HLM gérées par une société paramunicipale) et pour le reste appartenant à des coopératives ou des organismes à but non lucratif.

Les HLM ont été construites sur une période d'une cinquantaine d'années. Ces quelque 20 000 logements forment généralement des immeubles de petite taille, à l'exception de 19 grands ensembles comptant entre 100 et 400 logements. La moitié des logements en HLM est destinée aux personnes du troisième âge. La politique de développement social, mise en œuvre par l'Office municipal d'habitation, est un exemple de bonne pratique en matière de relations interculturelles, en réponse à la présence croissante des populations immigrantes dans les HLM. Elle fait appel à des partenariats avec les acteurs communautaires pour offrir un ensemble de services aux résidents, les accompagner dans leur processus d'intégration sociale et faciliter leurs relations de voisinage.

L'approche montréalaise en habitation, qui s'appuie sur une lecture globale des milieux de vie et des collaborations étroites multiples avec l'ensemble de la société civile, entre autres dans les quartiers à revitaliser, est un modèle unique qui contribue à conserver le caractère inclusif des quartiers montréalais. Une étude récente de la Ville démontre d'ailleurs que cette approche rejoint efficacement les populations immigrantes (Wexler et La Ferrière avec la coll. Chantal et Charbonneau, 2010).²⁵

3.3 Formation en relations interculturelles

²⁵ Wexler, M. et S. La Ferrière, en coll. avec Chantal, S. et S. Charbonneau. 2010. « Montréal : Programmes d'habitation et réponses aux besoins des ménages immigrés ». *Nos diverses cités*, Printemps 2010.

Des avancées intéressantes ont aussi été réalisées dans le domaine du développement des compétences interculturelles des employés municipaux.

En mettant de l'avant la formation interculturelle à l'intention du personnel municipal des arrondissements et des services corporatifs, la Ville de Montréal vise une meilleure prise en compte de la diversité ethnoculturelle de sa population à travers son offre de services. Les activités de formation ont pour objectif d'outiller le personnel en vue de mieux répondre aux besoins de la population dans une optique d'amélioration des services. Également, la formation *Mobiliser des équipes diversifiées* a été développée à l'intention des gestionnaires. Cette formation a été dispensée en 2009 et 2010 à près de 500 gestionnaires et employés en ressources humaines. Elle a pour objectifs :

- Acquérir une meilleure compréhension des caractéristiques, codes et besoins des principaux groupes composant leur équipe de travail;
- Offrir aux participants des outils de compréhension, de gestion et de mobilisation d'une équipe diversifiée;
- Permettre de développer des comportements mobilisateurs en contexte de gestion d'une équipe diversifiée;
- Déterminer les actions à entreprendre afin de mobiliser leur équipe de travail autour des enjeux de la diversité.

Par ailleurs, dans le secteur de la jeunesse, qui est l'une des priorités d'intervention de la Ville, des projets novateurs ont contribué à la formation des jeunes dans le domaine des droits de la personne et des relations interculturelles.

3.4 Le service de police de la Ville de Montréal

Comme nous l'avons vu plus haut, la Ville a développé depuis de nombreuses années des outils visant à prévenir toute forme de discrimination sur son territoire par le biais notamment de la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale* en 1989, la *Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion* en 2004 et la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* en 2005.

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a mis l'accent sur le développement d'une police communautaire de quartier proche des préoccupations des citoyennes et citoyens de toutes origines. Dans un document intitulé : *Un partenariat authentique pour une approche concertée*, l'importance des relations avec les partenaires pour le SPVM est réaffirmée. La nouvelle structure de vigie consolidée correspond à une vision renouvelée de leur engagement qui « s'articule principalement autour d'une approche concertée et intégrée où ensemble, policiers, citoyens et partenaires travailleront à développer la paix et le sentiment de sécurité dans nos quartiers.»²⁶ Comme nous l'avons vu plus haut, des comités de vigie sont proactifs pour prévenir, entre autres, toutes formes de crimes à caractère raciste. On compte huit comités de vigie : Jeunesse, Aînés, *Ad hoc*, Profilages racial et social, Latino, Arabe, Noire et Asiatique.

La Ville de Montréal exprime aussi sans équivoque son refus du profilage racial²⁷ et fait de la lutte contre ce phénomène une priorité. Elle compte sur l'appui de son service de

²⁶ *Structure de vigilance organisationnelle. Un partenariat authentique pour une approche concertée.* SPVM, Ville de Montréal, 2011.

²⁷ Voir note 15

police qui a créé en 2003 un comité de travail permanent sur cet enjeu et une première politique contre le profilage en 2004 actualisée en 2011. La Ville de Montréal fera connaître ses actions de lutte contre le profilage racial dans un plan d'action intégré à l'automne.

3.5 Programmes et campagnes publiques

Le domaine de la sensibilisation interculturelle et antiraciste a bénéficié d'un soutien important qui s'est traduit par l'appui de la Ville à de nombreuses initiatives tant sur le plan corporatif qu'à l'échelle des arrondissements.

Les programmes de soutien

Le *Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements* vise à consolider les efforts d'organisation de festivals et d'événements qui favorisent l'expression de la diversité culturelle montréalaise. Les objectifs de ce programme sont :

- Soutenir la réalisation de festivals et d'événements faisant la promotion de la diversité des expressions culturelles montréalaises;
- Encourager la réalisation de projets qui favorisent le maillage et le métissage entre les communautés par le biais d'activités culturelles rassembleuses;
- Assurer à la population une plus grande accessibilité à ces événements;
- Favoriser le rayonnement de Montréal sur le plan de la diversité des expressions culturelles et de l'interculturalisme.

Le *Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle* contribue pour sa part à la mise en œuvre des orientations municipales en matière de diversité ethnoculturelle et d'interculturalisme. Ses objectifs sont :

- Encourager la réalisation de projets visant la lutte à l'exclusion, à la discrimination et au racisme;
- Encourager la réalisation de projets qui visent le rapprochement interculturel et le dialogue et qui permettent le maillage et le métissage entre les diverses communautés par le biais d'activités ou d'espaces rassembleurs;
- Encourager la réalisation de projets visant l'intégration des nouveaux arrivants et les groupes des communautés vivant l'exclusion.

Un peu plus d'une centaine de projets à portée locale ou métropolitaine sont soutenus chaque année par le biais de ces deux programmes depuis 2006. Ces programmes permettent de soutenir une animation interculturelle variée et de qualité dans les milieux montréalais. Ils favorisent la connaissance et la reconnaissance des expressions culturelles diverses. Ils aident aussi à l'établissement de meilleures relations interculturelles. Ces programmes améliorent aussi la cohésion sociale en contribuant à l'intégration socio-économique des populations issues de l'immigration, en accompagnant les personnes les plus vulnérables qui cumulent plusieurs facteurs de discrimination systémique (âge, sexe, orientation sexuelle, statut d'immigration).

Outre ces programmes spécifiques, l'intégration socio-économique des personnes immigrantes et la promotion des relations interculturelles traversent plusieurs autres mesures et activités de la Ville de Montréal. Dans le contexte de l'Entente administrative entre le *ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale* et la Ville de Montréal en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la Ville soutient des centaines de projets d'intervention locaux et interarrondissements qui visent notamment à :

- aider les personnes les plus démunies à mieux s'insérer dans leur milieu et dans la collectivité montréalaise et québécoise et à les soutenir dans leurs démarches d'intégration économique et sociale en tenant compte de la composition ethnoculturelle de la population;
- diminuer l'impact des problématiques sociales intrinsèques à une grande ville pour les individus concernés et pour l'ensemble de la population;
- agir sur la base de zones d'intervention prioritaires selon une approche locale et concertée, en mettant de l'avant des projets et des initiatives susceptibles de favoriser l'accès à une alimentation décente, une formation adéquate, à des logements abordables, à des services sociaux et de santé adaptés et à des activités de sports, de loisirs et culturelles appropriées.

Ainsi, un axe d'intervention permet de réaliser de façon précise des projets dont l'objectif principal est l'insertion socioprofessionnelle des jeunes issus de l'immigration. Plusieurs autres projets joignent la population immigrante à travers plusieurs domaines d'intervention comme le logement social et l'accès aux activités culturelles et sportives. Ces projets contribuent à une intégration plus harmonieuse des groupes d'immigrants les plus vulnérables.

Le partenariat avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

La Ville a développé, par le biais d'une entente avec le *ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles*, des projets divers visant les populations issues de l'immigration. Ces projets visent à favoriser une meilleure intégration en français dans les quartiers de Montréal. Des projets ont été développés, entre autres avec le vaste réseau des bibliothèques publiques en vue de soutenir l'apprentissage du français des immigrants et de leur famille, de favoriser une meilleure connaissance des ressources et des infrastructures des quartiers, de participer plus activement à la vie citoyenne et de mieux connaître l'histoire de leur ville d'adoption. Des projets visaient à faciliter l'intégration socio-économique des jeunes issus de l'immigration. Certains visaient plus spécifiquement l'éducation aux droits de la personne et la résolution pacifique des conflits. Par exemple, le projet de l'organisme *Équitas - Centre international d'éducation aux droits humains*²⁸ a eu un impact notable. Il a contribué à outiller les intervenants du milieu des loisirs pour promouvoir les droits de la personne, la résolution pacifique des

²⁸ La trousse pour les enfants intitulée *On ne joue pas avec nos droits !* est disponible sur le site Internet d'*Équitas* : <http://www.equitas.org>. Pour plus d'informations sur la formation destinée aux adolescents contacter les responsables de l'organisme *Equitas*.

conflits auprès des enfants et des adolescents, les relations interculturelles et la lutte contre la discrimination et le racisme. Deux trousse d'animation ont été créées en collaboration avec le personnel et les animateurs de chacun des arrondissements. La première trousse est destinée aux enfants de 6 à 12 ans et l'autre aux adolescents de 12 à 17 ans. De plus, les animateurs bénéficient d'une formation de l'organisme *Équitas* en vue de devenir des formateurs dans leur milieu. Ce projet a touché des milliers d'enfants et de jeunes montréalais. Il constitue un modèle de bonne pratique interculturelle qui a été adopté par d'autres villes canadiennes et du monde.

Toujours dans le cadre de cette entente, la Ville de Montréal a mis en place le projet Soutien à l'intégration, liaison et accompagnement (*S/LA-Montréal*) suite au séisme qui a dévasté Haïti le 12 janvier 2010. Ce projet entend soutenir l'expérimentation d'une démarche d'accompagnement des nouveaux immigrants haïtiens selon une approche globale et ciblée, et ce, en collaboration avec trois organismes communautaires dans trois arrondissements où se trouve une forte concentration de la communauté haïtienne. Les points forts de ce projet s'appuient sur l'accompagnement des nouveaux immigrants haïtiens dans leur processus d'intégration en tenant compte de l'ensemble de leurs besoins, des références ciblées, des formations en relations interculturelles permettant, d'une part, une meilleure connaissance de la culture haïtienne et, d'autre part, une forte mobilisation des acteurs locaux des milieux et une volonté des partenaires à collaborer.

La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

En 2009, la Ville et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ont conclu une entente pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes auprès des femmes immigrantes et des communautés culturelles avec pour objectifs de :

- s'attaquer aux difficultés particulières des femmes immigrantes et des communautés culturelles, entre autres, pour contrer leur isolement;
- développer leur employabilité et leur intégration au marché du travail;
- contribuer à leur sécurité et à leur intégrité physique.

Parmi les projets soutenus par la Ville en partenariat avec les organismes à but non lucratif, on peut citer :

- *Mères d'ailleurs et femmes d'ici*, un projet d'accompagnement des jeunes mères de 18 à 25 ans qui soutient leurs aspirations sociales et professionnelles;
- *Rencontre des cultures et des générations*, qui vise à sensibiliser et interpeller les femmes et les jeunes filles issues de l'immigration sur l'importance de rapports égalitaires entre les femmes et les hommes et qui leur offre une tribune visant à briser leur isolement, renforcer leur capacité de leadership et leur participation à la société;
- *Les ambassadrices de Montréal-Nord* qui a comme objectif d'outiller les jeunes femmes immigrantes sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes et pour leur permettre de s'approprier les ressources du milieu;
- *Montréal, une ville pluri...elles*. Cette trousse d'animation, actuellement en production, traite des questions d'égalité entre les femmes et les hommes et est conçue pour les personnes issues de l'immigration.

Les bibliothèques : lieux de médiation culturelle

Les bibliothèques publiques contribuent fortement et depuis de nombreuses années à promouvoir l'interculturalisme en tant que modèle d'intégration à la société tout en favorisant la cohésion sociale. Le réseau des bibliothèques publiques de Montréal compte 43 bibliothèques de quartier réparties sur l'ensemble du territoire de la ville. Ce réseau se bonifie d'une bibliothèque numérique (avec des ressources électroniques multilingues et multiculturelles). Il déploie également son action hors les murs pour favoriser l'accessibilité du réseau aux groupes de population les plus vulnérables. Plusieurs nouvelles bibliothèques sont aussi en chantier ce qui permettra de joindre de nouveaux segments de population issue de l'immigration. La gratuité, la sécurité et la neutralité des bibliothèques en font des lieux de premier accueil ouverts.

Les bibliothèques, en plus d'être des lieux de diffusion de collections de livres québécois et du monde entier, sont des lieux accessibles à tous et conviviaux qui favorisent l'alphabétisation, l'intégration et la francisation des citoyens issus de l'immigration ainsi que l'ouverture sur le monde de l'ensemble des citoyens. Elles accompagnent les Montréalais dans leur apprentissage mutuel. Elles soutiennent également la réussite scolaire des jeunes avec les activités d'aide aux devoirs par exemple. La diversité des choix de lecture offerts dans les bibliothèques publiques de Montréal aide notamment au maintien du lien des immigrants avec la culture d'origine et à la valorisation de l'interculturalisme. Les bibliothèques sont ainsi des espaces de rencontre, de dialogue non conflictuel qui valorisent la mixité culturelle, la réflexion sur des problématiques sociales comme les préjugés, la discrimination et le racisme. Pour assurer la réussite des interventions en milieu pluriethnique, le personnel du réseau des bibliothèques reçoit une formation dans le domaine des relations interculturelles. Le personnel comprend des médiateurs et des agents de liaison dont le mandat spécifique est de répondre aux besoins des nouveaux arrivants, grâce à une étroite collaboration avec le milieu associatif. Ceux-ci ont pour mandat explicite d'aller à la rencontre des nouveaux arrivants notamment en organisant des activités à l'extérieur du cadre des bibliothèques et en établissant des relations avec les partenaires locaux. Les médiateurs travaillent aussi étroitement avec les associations travaillant à l'intégration des immigrants. Les bibliothèques sont donc des lieux de médiation culturelle par excellence qui valorisent l'expression de toutes et tous.

Par l'accueil des nouveaux arrivants, notamment lors de la rencontre *Premières démarches d'installation* pendant laquelle on présente la société québécoise et les collections multilingues, les bibliothèques participent à établir les bases d'un dialogue interculturel fructueux.

Des programmes offerts par les bibliothèques ont aussi pour objectif spécifique le rapprochement interculturel et l'intégration des populations issues de l'immigration :

- *Livres dans la rue; Contact, le Plaisir des livres* sont autant d'initiatives qui permettent de joindre chaque année des milliers de jeunes de milieux défavorisés dans leur quartier pour les sensibiliser à la lecture, notamment ceux vivant dans le milieu des HLM. Ces initiatives favorisent aussi la *littératie* de la famille avec les ateliers regroupant les enfants et les parents;

- *Coup de poing* a pour objectif de susciter chez les lecteurs de tous les âges une réflexion sociale critique, notamment sur les questions relatives aux droits de la personne, à la discrimination et au racisme. Ces activités constituent un véritable trait d'union entre les jeunes issus de différents milieux scolaires et contribuent au dialogue intergénérationnel.

Le réseau des bibliothèques crée donc des liens entre les citoyens de toutes origines, participe à la construction d'une culture commune dont les piliers sont le dialogue, l'engagement social et la citoyenneté active. Ce réseau constitue un maillon essentiel du rapprochement interculturel et de la cohésion sociale à Montréal.

Par ailleurs, la programmation diversifiée du *Réseau accès culture* permet à l'ensemble des Montréalais d'avoir accès à des manifestations artistiques reflétant la diversité culturelle montréalaise. La direction responsable de la culture soutient aussi des organismes professionnels et amateurs issus de l'immigration, des festivals et des événements des communautés d'origines diverses et l'élaboration d'œuvres d'art commémoratives propres à divers groupes immigrants. Des projets muséaux d'envergure, dont l'excellence a été reconnue, ont été développés avec le support de la Ville sur des thématiques associées aux processus migratoires, notamment par le *Centre d'histoire de Montréal* et le *Musée commémoratif de l'Holocauste à Montréal*.

Soutien à des campagnes publiques et Prix interculturel

La Ville collabore avec d'autres partenaires à des campagnes de sensibilisation publique visant l'élimination du racisme et de la discrimination.

Mois de l'histoire des Noirs

Le Mois de l'histoire des Noirs est l'une des initiatives culturelles importantes dans ce domaine. En 1992, la Ville de Montréal devient la première municipalité francophone au Canada à reconnaître officiellement le mois de février comme le Mois de l'histoire des Noirs. Pour l'Administration montréalaise, il convient de célébrer depuis lors, chaque année, le Mois de l'histoire des Noirs, d'appuyer les initiatives des différents partenaires communautaires et publics en ce sens, et d'encourager la population montréalaise à participer aux activités. Ce mois permet de souligner l'apport des communautés noires anglophone, haïtienne, antillaise et africaine au développement social, économique et culturel de la métropole.

La Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

La Ville commémore chaque année la *Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale* à l'hôtel de ville. Elle soutient la *Semaine d'actions contre le racisme*. Créé à Montréal en mars 2001, à l'occasion de la tenue de la Conférence mondiale sur le racisme des Nations Unies en Afrique du Sud, cet événement propose des opportunités de rencontres entre les citoyens, des espaces éducatifs et de débats sur les questions de la xénophobie, de la discrimination et du racisme.

Le Prix interculturel de Montréal Abe-Limonchick

Ce prix a été créé par l'Administration dans la foulée des recommandations du Conseil interculturel de Montréal. Il vise à honorer l'engagement d'une personne ou d'un organisme œuvrant dans le domaine des relations interculturelles. Ce prix récompense l'accomplissement remarquable d'une citoyenne, d'un citoyen ou d'une entreprise dont les réalisations ont contribué à l'amélioration des relations entre les Montréalaises et Montréalais de toutes origines.

Participation au Centre Métropolis du Québec – Immigration et métropoles (CMQ-IM)

La Ville de Montréal est un partenaire important de ce consortium de recherche interuniversitaire composé de six universités québécoises depuis 1996, date de sa création. Elle siège au Conseil des partenaires et participe à différents domaines de recherche. Plusieurs recherches ont été menées dans ce contexte sur les thématiques suivantes : la participation des organismes travaillant auprès des immigrants aux instances de concertation de quartier, les caractéristiques sociodémographiques des populations immigrantes et non immigrantes, les conditions de logement des immigrants et la cohabitation interethnique dans les quartiers, etc.²⁹

3. 6 Place à la jeunesse montréalaise : une priorité

La jeunesse constitue l'un des dossiers prioritaires de l'Administration montréalaise. Les jeunes immigrants constituent un groupe en croissance depuis les dernières années. La Ville de Montréal s'est dotée de divers programmes et d'une offre de service diversifiée pour rejoindre la clientèle jeunesse (12-30 ans) et travaille en partenariat avec des institutions et avec des centaines d'organisations communautaires jeunesse.

Les différents programmes mis en place dans ce contexte joignent les jeunes en processus de croissance et d'apprentissage ou aux prises avec des problématiques socio-urbaines. La municipalité veut répondre, dans la mesure de ses moyens et par ses compétences, aux besoins des différentes clientèles jeunesse. Ces mesures, programmes et initiatives visent les jeunes issus d'une immigration récente ou plus ancienne. Voici les plus importants :

- sport et loisir culturel;
- accessibilité gratuite ou à coût abordable de ses différentes infrastructures municipales (piscines, bibliothèques, parcs-nature, centres communautaires);
- développement d'approches spécifiques visant la lutte à la pauvreté;

²⁹ Pour plus d'informations, consulter : <http://im.metropolis.net>

- éducation aux droits de la personne;
- lutte contre la discrimination et le racisme³⁰;
- prévention du décrochage scolaire;
- prévention à l'adhésion aux gangs de rues.

La Ville de Montréal a développé des actions ciblées sur l'ensemble de son territoire. À titre d'exemple, le *Programme d'intervention de milieu jeunesse 12-30 ans* touche quelque 6000 jeunes, surtout d'origine immigrante. Ce programme d'engagement et de participation permet aux jeunes de sortir de leur isolement, de découvrir leur ville et de réaliser des activités diversifiées. Il permet de mettre en œuvre divers projets d'accompagnement et de prévention. La Ville offre également un programme de parrainage professionnel, nous l'avons vu plus haut. Elle soutient aussi pendant la période estivale des stages permettant de se familiariser avec la fonction publique ou des conférences dans les écoles sur le sujet. Les programmes *Place à la relève - Valorisation jeunesse*³¹ et *Camps pédagogiques* ont offert en 2010, 600 emplois pendant la saison estivale pour les jeunes âgés de 16-18 ans, essentiellement aux jeunes du groupe des minorités visibles. La Ville de Montréal unit aussi ses efforts à ceux des grands partenaires de l'île de Montréal pour accroître la persévérance, la réussite et le retour à l'école des jeunes avec le *Réseau Réussite Montréal*.³²

3.7 Communication

La politique de communication de la Ville prend en compte la diversité ethnoculturelle. Dans les années 1980, un plan de communication a été mis en œuvre pour joindre les groupes de population issus de l'immigration qui mettait à l'honneur les médias communautaires des différents groupes d'immigrants. Une section du site Internet de la Ville est consacrée à la diversité ethnoculturelle et aux activités de rapprochement interculturel réalisées sur le territoire de la ville de Montréal. Ce site, qui connaît du succès, fait actuellement l'objet d'une restructuration majeure pour correspondre encore mieux aux besoins de la population.³³

La Ville de Montréal publie aussi chaque année un *Calendrier interculturel de Montréal*. Cet outil de gestion de la diversité permet aux employés de la Ville de suivre les activités socioculturelles et de rapprochement interculturel. Plus de 400 fêtes religieuses et thématiques ainsi que les journées commémoratives des divers groupes de population sont présentées et décrites. Ce calendrier développe chaque année une nouvelle thématique qui met à l'honneur les réalisations des citoyennes et citoyens de la Ville en matière de développement social et de rapprochement interculturel.

³⁰ Voir plus haut le partenariat avec *Équitas - Centre international d'éducation aux droits humains*.

³¹ Pour plus d'informations consulter : <http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/fr/jeunes/place-releve/>

³² Pour plus d'informations consulter : www.reseautreussitemontreal.ca

³³ Pour plus d'informations consulter : ville.montreal.qc.ca/diversite

3.8 Gouvernance et citoyenneté

Dans le domaine de la gouvernance et de la citoyenneté, la Ville a été particulièrement active au fil des ans en soutenant la création de nombreuses structures de concertation locale et de consultation permettant aux citoyennes et citoyens de toutes les origines et de tous les âges de participer au développement de politiques et de programmes par le biais de leurs recommandations.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, le *Conseil interculturel de Montréal* (CIM) institué en 2002 en vertu d'une législation de l'Assemblée nationale du Québec, est un organisme indépendant de consultation et d'échanges en matière d'intégration et de relations interculturelles au service de l'Administration publique montréalaise. Il a pour mission de :

- conseiller le conseil municipal et le comité exécutif sur les services et les politiques municipales à mettre en œuvre pour favoriser l'intégration et la participation des populations d'origines diverses à la vie politique, économique et culturelle de la Ville;
- réaliser de sa propre initiative ou à la demande du conseil de la Ville ou du comité exécutif, des avis sur toute question d'intérêt pour les populations d'origines diverses ou sur toute autre question relative aux relations interculturelles;
- solliciter des opinions, recevoir et entendre des requêtes et des suggestions de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives aux relations interculturelles;
- effectuer ou faire faire des études ou des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Au fil des ans, le CIM a publié divers avis et mémoires portant sur des questions concernant notamment le programme d'accès à l'égalité en emploi, le projet de politique nationale contre le racisme et la discrimination, l'avant-projet de politique de développement culturel de la Ville de Montréal, la politique sur le patrimoine, la participation citoyenne, le profilage racial, la gestion municipale des lieux de culte, etc. Il a également contribué à la création du *Prix interculturel Abe-Limonchiik* et réalisé diverses activités qui soutiennent le développement de partenariats avec le milieu.³⁴

D'autres structures de concertation avec le milieu ont joué un rôle actif auprès de l'Administration municipale en l'éclairant de recommandations pertinentes comme le Conseil des Montréalaises et le Conseil jeunesse.³⁵ Les avis et les recommandations de ces deux instances ont souvent touché les questions reliées à la diversité ethnoculturelle. La Ville s'est aussi récemment engagée dans le soutien à la concertation autochtone. La composition de ces conseils tient compte de la représentativité ethnoculturelle de Montréal.

Les principes et les orientations de la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale*, de la *Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion* ainsi que la

³⁴ Voir *Rapport d'activité 2010*. Conseil interculturel de Montréal. Pour plus d'informations : www.ville.montreal.qc.ca/cim

³⁵ Pour plus d'informations, consulter les sections respectives du site Internet de la Ville de Montréal : <http://ville.montreal.qc.ca>

Charte montréalaise des droits et responsabilités, dont nous avons parlé plus haut, constituent des balises incontournables pour l'action citoyenne dans le domaine des relations interculturelles. La qualité de la *Charte montréalaise des droits et des responsabilités* a notamment été reconnue par l'UNESCO.

Conclusion

Ce survol des engagements et des programmes en relations interculturelles à Montréal permet de constater l'ampleur des moyens mis en œuvre par la Ville pour répondre aux défis multiples de la diversité et faire de l'interculturalisme beaucoup plus qu'une philosophie, mais une pratique intégrée à l'ensemble de ses activités. Montréal a mis en commun ses ressources pour relever le défi de la diversité et développer un modèle d'intégration unique s'appuyant sur l'approche interculturelle. Ce bilan met en lumière les principales réalisations montréalaises dans le domaine des relations interculturelles. L'Administration est pleinement consciente que beaucoup de chemin reste à parcourir.

Malheureusement, les ressources gouvernementales dédiées à l'intégration des immigrants connaissent une diminution. De l'avis de plusieurs observateurs, notamment du Vérificateur général du Québec, les moyens consacrés à l'intégration des personnes immigrantes par les gouvernements sont nettement insuffisants, d'où un déficit d'intégration important. Montréal, plus que jamais, a la volonté de s'engager à offrir aux populations immigrantes un cadre de vie de qualité et à soutenir leur intégration et le rapprochement interculturel. Montréal aspire à développer davantage ses actions dans ce domaine dans l'avenir en s'inscrivant dans le programme des *Cités interculturelles* du Conseil de l'Europe. Le soutien et la reconnaissance internationale de l'action montréalaise contribueront au maintien et au renforcement des bases de l'interculturalisme en Amérique du Nord et favoriseront une citoyenneté plus inclusive à l'échelle locale, nationale et internationale.

INTERVENTIONS MONTRÉALAISES EN RELATIONS INTERCULTURELLES
Première phase 1987-1992 : Introduction des premières
mesures corporatives et services spécialisés

- Nomination d'un membre du comité exécutif responsable du dossier des relations interculturelles à la Ville de Montréal (1987).
- *Commission permanente sur le développement culturel* dont plusieurs recommandations donneront lieu à des mesures concrètes adoptées par l'Administration municipale de Montréal. (1988)
- Création du *Bureau d'accueil des nouveaux immigrants*, bureau spécialisé de la sécurité du revenu qui offre des services en plusieurs langues aux demandeurs d'asile (aujourd'hui *Centre spécialisé pour les demandeurs d'asile*) (1988)
- Création du *Bureau interculturel de Montréal*, unité administrative conseil de la Ville de Montréal sur les questions de gestion de la diversité pour les services municipaux. Cette unité maintenait également des liens entre l'Administration et les communautés ethnoculturelles (1988)
- 15 rencontres avec des représentants des communautés culturelles (1988-1991)
- Adoption de la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale* (1989) et commémoration annuelle de la *Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* (21 mars)
- Implantation du *Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les communautés culturelles* (PAE-CC) visant à augmenter la présence des membres des communautés culturelles au sein de la fonction publique de Montréal (1989)
- Mise sur pied du *Comité consultatif sur les relations interculturelles et interraciales* (CRIMM, 1989)
- Consultation publique concernant l'apport économique des communautés culturelles et mise en œuvre d'une stratégie de développement économique locale misant davantage sur les partenaires communautaires desservant les communautés culturelles à la Ville de Montréal (1992)
- Adoption d'un plan de communication corporatif interculturel en collaboration avec le Module des communications
- Protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles et mise en œuvre d'un programme de formation des gestionnaires aux relations interculturelles
- *Proclamation du Mois de l'histoire des Noirs* (1992)
- Création d'un Comité tripartite composé de représentants politiques et administratifs de la Ville, et des représentants des gouvernements fédéral et provincial pour la proclamation de l'*Année de l'harmonie interculturelle et interraciale* (1993)
- Études socio-économiques sur les communautés culturelles
- Formation en relations interculturelles

INTERVENTIONS MONTRÉALAISES EN RELATIONS INTERCULTURELLES

Deuxième phase 1994- 1999 : Développement et consolidation

- Création de la *Division des affaires interculturelles* (remplace le *Bureau interculturel de Montréal*) avec un mandat plus orienté vers la consolidation de l'expertise de l'ensemble des services municipaux (1994)
- Création du comité interservices composé de cadres de direction des divers services municipaux et de deux sociétés paramunicipales. Il a pour mandat de suivre l'implantation de divers programmes : PAE-CC, formation institutionnelle en relations interculturelles (1994)
- Création du *Comité aviseur sur les relations interculturelles de Montréal* (CARIM) qui remplace le CRIIM, comité consultatif du maire (1995)
- Élaboration du *Programme de formation institutionnel en matière d'affaires interculturelles* et mise en place d'un réseau interne de formateurs à la Ville de Montréal. (1997)
- Publication du *Calendrier interculturel de Montréal* (1996)
- Implantation dans l'ensemble des services municipaux du *Réseau d'aide volontaire des interprètes* (RAVI) à la Ville de Montréal (1997)
- Création d'un comité de travail sur les relations interculturelles à Ville Saint-Laurent (1997)
- Première entente triennale entre la Ville de Montréal et le MRCI qui a donné lieu au Plan d'action visant l'accueil et l'intégration en français des immigrants à Montréal. (1999)
- Adoption en mars 2000 d'une politique interculturelle visant à soutenir l'harmonie et la diversité par la Ville de Saint-Laurent qui obtient le prix d'excellence de la *Fondation canadienne des relations raciales*.
- La *Direction des affaires interculturelles* devient le *Bureau des affaires interculturelles* (2000)
- Publication de *Construire ensemble : Orientations 2000-2001-2003*, outil de gestion définissant les objectifs stratégiques visés par la Ville de Montréal en matière d'intégration des nouveaux arrivants et de relations interculturelles.
- Élaboration d'un plan triennal 2000-2001-2003 – Interventions en relations interculturelles.
- Publication des *Portraits des populations immigrante et non immigrante, 1996* et de *L'accommodement raisonnable : guide à l'intention des gestionnaires de la Ville de Montréal*.

INTERVENTIONS MONTRÉALAISES EN RELATIONS INTERCULTURELLES

Troisième phase 2001-2011 : Orientations nouvelles

- *Construire une ville cosmopolite* – Document d'orientation proposant une augmentation des ressources humaines et financières consacrées à la gestion de la diversité ethnoculturelle (2001)
- *Proclamation du 21 mars « Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale »*
- Renouveau de l'entente triennale entre la Ville et le ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration (MRCI) (2002)
- *Conseil interculturel de Montréal* - Mise en place (2003)
- Interventions du volet social de la *Direction de l'habitation* s'appliquent à un territoire plus vaste incluant Saint-Laurent et Montréal-Nord où la population issue de l'immigration est forte. (2002)
- Adoption de la *Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion* (2004)
- 1^{er} forum sur la gestion de la diversité : *Diversité ethnoculturelle et transformations sociales : Enjeux pour Montréal* réunissant les gestionnaires et les employés des divers arrondissements dans le domaine du développement social. (2004)
- Mise en œuvre du programme d'accès à l'égalité en emploi 2004-2009.
- 2^e forum sur la gestion de la diversité *Constats théoriques et pratiques institutionnelles* ayant pour thèmes la gestion de la diversité et les programmes d'accès à l'égalité
- 3^e forum sur la gestion de la diversité sur le thème de l'accommodement raisonnable (2005)
- Mise en œuvre de chantiers pour la réalisation d'un *Plan d'action en matière de relations interculturelles*
- Réalisation d'un site Internet de la direction des affaires interculturelles et de la version électronique du *Calendrier interculturel de Montréal* (2006)
- Intégration des actions de la ville en matière interculturelle et en développement social
- Adhésion de Montréal à la *Coalition des municipalités canadiennes contre le racisme* (UNESCO) (2006)
- Proclamation de la *Journée du souvenir de la traite négrière et de son abolition* (2006)
- Mise en place du *Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle* et du *Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festival et événements* (2006)
- Lancement de la trousse d'éducation *On ne joue pas avec les droits !* (2006)
- Programme de parrainage professionnel permettant, entre autres, à des nouveaux arrivants et d'acquérir une première expérience significative de travail au Canada (2006)
- Programme *Place à la relève - Valorisation jeunesse* à l'intention des jeunes de 16-18 ans de minorités visibles favorisant leur accès à un emploi formateur (2009)
- 1^{re} édition du *Prix interculturel Abe Limonchik* (annoncé en 2008). Ce prix vise à souligner l'accomplissement remarquable d'un citoyen ou d'une citoyenne pour l'amélioration des relations interculturelles entre les Montréalaises et les Montréalais de toutes origines (2009)
- Élaboration et réalisation de la formation destinée aux gestionnaires: *Mobiliser des équipes diversifiées* (2009)
- Actualisation du *Réseau d'aide volontaire des employés interprètes* (RAVEI) (2007)
- Lancement de la trousse éducative *Parlons droits !* (2010)
- Mise en place d'un projet spécial en vue d'accompagner les nouveaux arrivants haïtiens suite au séisme dans leur processus d'intégration (2010)
- Nouvelle entente triennale 2011-2014 avec le *ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles* visant à faciliter l'intégration des citoyennes et citoyens montréalais issus de l'immigration